

CODE DE DÉONTOLOGIE RANDSTAD

Company name practices : RANDSTAD LUXEMBOURG

Activity sector practices : Activités de services administratifs et de soutien

Company category practices : PME

Description of the action practices

Chaque nouveau collègue embauché par Randstad signe, en plus de son contrat de travail, une fiche annexe par laquelle il s'engage à avoir lu, compris et mettre en pratique notre code de déontologie. Celui-ci implique notamment une non-discrimination vis-à-vis de tous nos interlocuteurs. En particulier, donner au plus grand nombre un accès au travail et à l'épanouissement avec les mêmes chances pour tous.

Approach practices

Le code de déontologie de Randstad a été élaboré en fonction et dans le sens de nos valeurs fondamentales : connaître, servir et faire confiance, la promotion simultanée de tous les intérêts et la recherche de la perfection. Ces valeurs nous aident à faire les bons choix.

Objectives practices

Faire comprendre aux nouveaux collègues, dès leur entrée en service, combien il est important pour notre entreprise d'agir avec intégrité en toutes circonstances.

Impact practices

Le fait de signer un document et donc de s'engager par écrit, sensibilise d'autant plus les collaborateurs à ces bonnes pratiques. Le fait qu'il soit considéré comme une annexe au contrat de travail renforce encore davantage cet engagement.

« To do practices »

Passer en revue les documents avec le nouveau collaborateur, expliquer en parallèle la culture et les valeurs de l'entreprise, donner des exemples concrets. Le laisser réagir et poser des questions.

« Not to do practices »

Donner les documents au collaborateur et attendre qu'il retourne l'annexe signée sans avoir aucun échange avec lui à ce sujet.